



COMMUNE DE WALHAIN

Walhain, le 29 janvier 2007

Nos réf : LS/ChL/ADM-36.590

A l'attention de Messieurs Lenders et Vandendorgh

Mesdames et Messieurs les riverains,

Par la présente, nous accusons bonne réception de votre courrier relatif à l'îlot « Le Paradis » à Nil-Saint-Martin.

Nous avons demandé au Service de l'Urbanisme de notre Administration communale de nous fournir, dans un délai raisonnable, les réponses techniques à vos questions.

Parallèlement, nous avons écrit au Centre d'Informations et d'Avis sur les Organisations sectaires nuisibles, ainsi qu'à d'autres structures officielles, afin d'obtenir des renseignements sur la Fondation Maharishi.

Enfin, nous essaierons d'avoir un contact avec le Député André Frédéric de manière à ce qu'il nous fasse part des résultats de ses recherches et de ses travaux relatifs à cette Fondation.

Nous vous tiendrons bien évidemment informés des différentes réponses obtenues.

Soyez assurés que nous sommes très attentifs à ce dossier et nous vous confirmons notre volonté de ne pas accepter un projet qui ne s'intégrerait pas dans le bâti existant et qui ne participerait pas à la préservation du paysage rural de l'endroit.

A ce jour, un courrier du Président du Directorat pour un Belgique invincible, Monsieur Stijn Vandebosch, demandant une autorisation immédiate pour construire une colonie de maisons de 150 pièces nous est parvenu ce jeudi 25 janvier, mais aucun dossier n'a encore été introduit officiellement à l'Administration. Il va de soi qu'une demande de permis d'urbanisme doit respecter toutes les formes légales et que cette demande est par conséquent irrecevable.

Veillez recevoir, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Secrétaire communal,

Ch. LEGAST

Pour le Collège :



La Bourgmestre

L. SMETS

Agent traitant: Mme Agnès DECELLE, Architecte communale – 010/65.32.13 – agnes.decelle@publilink.be

